

moyen d'un livret de permis. Il serait très facile de rendre cette disposition rétroactive.

Nous n'avons pas l'intention, en demandant au Gouvernement de nous consentir une avance de \$1 le boisseau, de lui faire subir une perte énorme. Nous ne connaissons pas le prix auquel ce blé se vendra sur les marchés du monde. Je me souviens qu'en 1935 et en 1936 les méthodes de stabilisation McFarland ont suscité de nombreuses plaintes et qu'on a déclaré trop élevée l'avance de 87½c. le boisseau à Fort-William. On a fini par vendre ce blé à un prix beaucoup plus considérable que celui auquel on l'avait acheté. Le ministre de l'Agriculture et le premier ministre (M. Mackenzie King) ont dit à la radio que notre blé peut acquérir une valeur inestimable avant la fin du conflit, qu'il peut même décider de la victoire. Nous demandons au Gouvernement de manifester sa foi dans l'avenir de l'agriculture de l'Ouest en accordant un prix qui ne semble pas exorbitant par rapport au coût de la vie.

Nous demandons aussi au Gouvernement de conserver l'excédent de blé comme mesure de guerre et de vendre d'abord la récolte de cette année. Si nous exportons autant de blé que l'année dernière, et si la consommation domestique demeure au même niveau, nous écoulons toute la récolte de cette année et une partie de l'excédent. De cette façon nous pourrions nous conformer pour la première fois aux dispositions de la loi sur la commission canadienne du blé en versant au cultivateur les profits auxquels lui donnent droit ses certificats de participation. Le ministre de l'Agriculture a demandé plusieurs fois aux cultivateurs, dans des allocutions radiodiffusées, de livrer leur blé à la commission du blé. Nombre de cultivateurs vendent leur blé sur le marché libre afin de profiter d'un écart de 3 à 6c. Désespérés devant les comptes à payer pour battage, les achats au magasin et le médecin, ils tenaient pour importante cette marge de 3 à 6c. On aurait pu se dispenser de tous ces appels invitant les cultivateurs à vendre à la commission du blé, si le ministre avait annoncé, dès le début de l'année-récolte, le 1er août, que les ventes s'appliqueraient à la récolte de l'année et qu'il se ferait tout probablement quelques versements au titre des certificats de participation.

L'hon. M. GARDINER: Pour quel motif l'honorable député persiste-t-il à mentionner le ministre de l'Agriculture? Cette question relève du ministre du Commerce.

M. DOUGLAS (Weyburn): Parce que c'est le ministre de l'Agriculture qui, d'après cette coupure, aurait annoncé à la radio. . .

L'hon. M. GARDINER: N'est-ce pas parce qu'il habite la Saskatchewan?

M. DOUGLAS (Weyburn): Non. C'est le ministre de l'Agriculture, d'après cette coupure, qui a lancé l'appel aux cultivateurs. La manchette porte: "M. Gardiner exhorte les cultivateurs à vendre à la commission du blé". C'est la raison qui m'a fait mentionner le ministre de l'Agriculture. Je n'avais pas l'intention de le viser plus qu'un autre, car le ministre du Commerce porte aussi sa responsabilité en la matière, tout comme les membres du comité ministériel du blé. Je soutiens que s'il nous est possible de vendre notre blé à la Grande-Bretagne au prix de l'an dernier ou d'il y a deux ans, et au surplus de le vendre à la Russie à des conditions semblables ou plus avantageuses, il n'y a pas de raison pour qu'un versement assez important ne soit effectué cette année au titre des certificats de participation, pourvu que toutes les ventes s'appliquent à la récolte de cette année. Lorsque j'ai demandé, hier, si le cabinet étudiait encore cette question ou si l'on avait pris une décision, la réponse du ministre du Commerce, portant que le Gouvernement n'en avait pris aucune, m'a désappointé. J'espère que le Gouvernement prendra bientôt une décision et qu'il ne tardera pas à la faire connaître aux cultivateurs de l'Ouest.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: L'honorable député a épuisé son temps de parole.

M. HANSELL: Je ne serai qu'un instant, monsieur le président.

Une VOIX: C'est ce qu'a dit l'honorable préopinant.

M. HANSELL: Si c'est ce que l'honorable député de Weyburn entend par être bref, je me demande ce que serait pour lui un long discours.

Je ne doute pas que le public apprenne avec beaucoup de plaisir l'exposé du ministre des Finances touchant la politique ministérielle au sujet des allocations aux ayants droit de nos soldats. Il n'en ira pas de même cependant de ce qui a trait aux pensions de vieillesse. Je regrette cette partie de son exposé. Je la trouve méprisante. J'estime que c'est une honte dans les circonstances de ne rien faire pour nos vieillards pensionnés. Le ministre a parlé de la constitution, de difficultés d'ordre légal touchant les ententes, et ainsi de suite. Un cabinet est libre évidemment d'invoquer la loi, la constitution et le reste pour ne pas modifier sa politique, mais quelle est la raison d'être du Parlement, sinon de légiférer et de modifier les lois? Nous sommes un corps législatif et c'est précisément pour cela que nous sommes réunis ici. Si pour ses fins, le cabinet désire.